

Dossier à retourner au bureau d'Aix-en-Provence avant le :

Bonjour,

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous portez à notre programme GO CAMPUS – COMUNITY COLLEGE, et sommes ravis de pouvoir vous compter parmi nos futurs participants. Nous sommes convaincus que ce programme vous ouvrira de nouvelles portes et perspectives.

Voici votre dossier d'inscription. Complétez-le avec soin et application, afin d'aider notre correspondant dans sa recherche de Community Colleges.

Les étapes de votre inscription :

1° — Une fois que nous aurons reçu votre dossier complet, nous vous contacterons afin de fixer une date pour l'entretien de sélection (qui aura lieu avec l'un de nos interviewers à Aix-en-Provence, Nantes, Paris, Bruxelles, Lyon, Genève ou sur SKYPE pour les étudiants résidant loin de ces villes).

2° — Si votre candidature est retenue, vous nous verserez la somme correspondant aux frais de recherche de Community Colleges (200 euros).

3° — Sous un délai de 30 jours maximum, nous vous soumettrons la liste de propositions de Community Colleges. Pour chaque Community College, nous vous communiquerons le nom de l'établissement (et son site internet), le montant de la scolarité par semestre ainsi que les conditions d'admission (niveau d'anglais, niveau scolaire). Nous serons alors à votre disposition pour vous aider dans votre choix. Vous nous verserez la somme correspondante aux frais de placement (1790 euros).

4° — Vous disposerez alors de 10 jours pour sélectionner votre établissement. Nous vous transmettrons alors le dossier d'inscription du Community College choisi (*attention* : chaque université a un processus d'inscription qui lui est propre). Vous devrez rédiger ce nouveau dossier avec le plus grand soin et le compléter le plus rapidement possible.

5° — Une fois que votre dossier complet aura été accepté par le Community College, vous recevrez le formulaire I-20, indispensable à l'obtention de votre visa. Parallèlement à votre inscription, nous vous aiderons à préparer le dossier de demande de visa étudiant (visa type « F »).

Pour obtenir votre visa, vous devez vous rendre personnellement à l'Ambassade des États-Unis à Paris (entre 2 et 4 semaines environ avant votre départ). Il est clair que plus vous aurez rempli votre dossier universitaire rapidement plus vous aurez de chance d'obtenir votre visa à temps.

6° — À partir du moment où vous aurez été accepté par votre établissement, vous serez directement en contact avec elle. Vous pourrez ainsi régler les derniers détails de votre inscription et de votre installation sur place (réservation de votre chambre universitaire, mise en place de votre arrivée aux États-Unis, assurance, informations relatives à votre voyage...).

À propos du TOEFL :

Le TOEFL (*Test Of English as a Foreign Language*) est un test qui évalue les aptitudes des personnes non-anglophones à parler et à comprendre l'anglais, tel qu'il est parlé, écrit et pratiqué dans le monde scolaire et universitaire.

Pour participer au programme GO CAMPUS, il n'est pas forcément indispensable de passer le TOEFL. **Cependant, nous vous encourageons fortement à passer cet examen.** Vous simplifierez ainsi les démarches administratives (et donc votre inscription), et vous gagnerez du temps en évitant éventuellement de suivre un semestre de formation ESL (*English as a Second Language*).

Il est plus facile qu'on ne le pense d'obtenir un bon score au TOEFL. Nous vous rappelons que certaines universités ne proposent pas de formation ESL. Si vous décidez de ne pas présenter de score au TOEFL (ou si votre score est trop bas), vous devrez nécessairement suivre un premier semestre de cours intensifs d'anglais (ESL) avant d'entamer vos études et votre cursus proprement dits.

En revanche, si vous souhaitez commencer directement votre cursus universitaire, vous devez impérativement passer ce test au plus vite. Vous devez prévoir une date de passage du TOEFL au plus tard 2 semaines après l'envoi de votre dossier à Calvin-Thomas.

Pour faire des études en Community College (c'est à dire menant à l'Associate's Degree), il est généralement demandé un score minimum allant de 45 à 61 pour le TOEFL. Vous devrez impérativement être en possession des résultats du test au plus tard au moment de la réception de votre liste de Community Colleges afin de pouvoir faire votre choix en conséquence.

Pour vous inscrire à l'examen, vous devez vous rendre sur les sites internet suivants : www.fr.toefl.eu. Vous trouverez dans le dossier, ci-joint, une liste de dates d'examens du TOEFL dans différentes villes en France. Attention, il y a peu de dates et les résultats mettent jusqu'à 6 semaines à vous parvenir. Pensez donc à vous inscrire au plus vite. A savoir : vous pouvez, sur internet, trouver des sites d'entraînement et d'évaluation gratuits.

Nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'aide pour compléter votre dossier. Nous vous adressons nos cordiales salutations.



Mathieu CAMPS
Responsable du programme GO CAMPUS

CHECK LIST DES DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À RETOURNER À CALVIN-THOMAS

Documents fournis dans le dossier d'inscription

Le « FORMULAIRE D'INSCRIPTION » en français

La partie « Domaines d'études préférentiels » doit également être complétée à l'aide de la liste de domaines d'études téléchargeables sur le site internet (voir lien ci-après).

Le document « CONTRAT DE VENTE / CONDITIONS GENERALES »

Ce document est fourni en double exemplaire. Merci de bien vouloir nous renvoyer un exemplaire dûment signé. Conservez le 2^e exemplaire.

2 Formulaires « GO CAMPUS RECOMMENDATION FORM »

Ces deux formulaires (qui font office de lettres de références) doivent être rédigés / complétés en Anglais, l'un par un professeur et l'autre par un professeur, un employeur, un maître de stage ou un entraîneur, ... Ces lettres ne doivent pas être complétées par une personne de votre famille. La partie « Evaluation » doit impérativement être complétée (en Anglais). Les documents doivent être signés, tamponnés et indiquer toutes les coordonnées de la personne référente.

Documents à fournir

Une lettre de motivation en anglais (dactylographiée et signée)

Dans cette lettre, de deux pages minimum (2 recto), vous devez vous présenter de façon précise et claire (personnalité, hobbies et activités, sports...).

Vous devez décrire votre personnalité, votre parcours (études, expériences), votre projet (objectifs et motivations), dire ce que vous pourrez apporter à votre community college d'accueil et préciser les raisons pour lesquelles vous avez choisi d'étudier aux États-Unis. Cette lettre est très importante et constitue un élément majeur de votre dossier. Les universités la liront avec attention, vous devez donc y apporter le plus grand soin.

Un CV en anglais (dactylographié)

Vous trouverez des exemples de CV américains sur le site internet suivant :

www.bestsampleresume.com/student-resumes.html

Nous vous conseillons également de faire figurer sur votre CV vos mentions obtenues lors de votre scolarité ainsi que vos activités extra-scolaires. Ces deux derniers points ont beaucoup d'importance aux États-Unis et nous vous recommandons donc d'y apporter plus d'attention que si vous rédigez un CV français.

Vos relevés de notes

Afin que votre dossier soit pris en compte par les Community Colleges, vous devez impérativement nous fournir tous les relevés de notes depuis la seconde, ainsi que, si vous êtes étudiant(e), vos relevés de notes universitaires. Ces documents sont indispensables. S'il vous manque des bulletins, veuillez contacter dans les plus brefs délais votre ancien établissement car cette démarche peut prendre du temps. Vos relevés de notes seront traduits par *Calvin-Thomas*.

À *savoir* : certaines universités exigent une évaluation des cours suivis et des notes obtenues. Cette évaluation doit alors être effectuée par un organisme agréé. Au cours du processus d'inscription, l'université vous orientera certainement vers l'organisme WES (www.wes.org- service payant).

Votre diplôme du Baccalauréat et diplômes d'études supérieures le cas échéant.

1 photo d'identité souriante

Vous devrez fournir une photo de bonne qualité où vous êtes souriant(e). Téléchargez cette photo sur la base de données Go Campus dans la section *Profile > Application / onglet "About me"* du « GO CAMPUS PROFILE » et collez-là également en page 1 du formulaire d'inscription en français.

Vos résultats au TOEFL ou IELTS (le cas échéant)

☐ Une copie de votre passeport

Joindre à votre dossier une copie de la page où figure votre n° de passeport, votre nom et votre photo. Si votre passeport n'est pas prêt, renvoyez votre dossier en nous précisant la date approximative de réception. Dès que vous aurez obtenu votre passeport, faites-nous parvenir une copie. Important : votre passeport doit être valable au moins 6 mois après la fin de la 1^{ère} année d'études.

☐ Les frais d'inscription

Joindre un chèque d'un montant de 80 euros, libellé à l'ordre de *Calvin-Thomas*.

Toutes les pièces de ce dossier sont indispensables (merci de pointer la check-list ci-dessus).

Si l'une de ces pièces venait à manquer, votre candidature ne pourrait être acceptée par Calvin-Thomas et/ou par l'université. Si vous rencontrez des difficultés à réunir toutes ces pièces, n'hésitez pas à nous contacter afin que notre équipe puisse vous aider.

Vous devez savoir que le processus complet d'inscription et de préparation peut être long (dossier *Go Campus*, dossier universitaire, obtention du visa, etc.). Il est donc indispensable d'être précis et de bien respecter les délais (notamment la date de retour de dossier). Si vous n'êtes pas en mesure de renvoyer ce dossier dans les délais impartis, merci de nous contacter dès que possible.

Il vous appartiendra d'être le plus réactif possible tout au long du processus d'inscription, afin de mettre tous les atouts de votre côté.

Nous restons à votre disposition.

PAR LA SUITE : À SAVOIR

- Une attestation de votre banque (ou de celle de vos parents), rédigée en anglais, sur papier à en-tête de la banque, avec tampon et signature, vous sera demandée lors de la phase d'inscription au sein de l'établissement. Sur cette attestation devra figurer un montant précis, correspondant aux frais de scolarité et aux frais annexes (argent de poche, livres, billet d'avion...).

Ce montant variera d'un Community College à l'autre et d'un dossier de candidature à l'autre (il pourra varier de 15 000 \$ à 30 000 \$ environ).

Exemple d'intitulé d'une attestation bancaire : « I hereby attest that (nom du participant) currently has the equivalent of 15 000 \$ on his/her account at our bank in order to pay for his/her studies in the United States. » L'attestation sera indispensable. Sans ce certificat, l'établissement d'accueil aux États-Unis ne sera pas en mesure de vous délivrer les documents administratifs nécessaires au dépôt de demande de visa.

- Une visite chez le médecin sera à prévoir afin de faire compléter un formulaire médical de *Go Campus* et/ou de l'université : Merci de nous préciser dès maintenant dans le formulaire d'inscription si souffrez d'une condition médicale spéciale.

DOSSIER GO CAMPUS_COMMUNITY COLLEGE _ MARCHÉ À SUIVRE

Créer un profil sur la base de données Go Campus

- Rendez vous sur le site : <http://db.gocampus.us/>. Attention, le navigateur Internet Explorer peut poser des problèmes lors de l'enregistrement des données. Nous vous recommandons donc d'utiliser Chrome ou Firefox.
- Cliquez sur « *student login* », puis sur « *If you have not registered yet, please do so [here](#)* ».
- Complétez les différentes informations et créez-vous un identifiant sur le modèle « prénom + nom + mois de naissance (sans espace) » — ex : calvinthomas04», puis un « mot de passe personnel ». Merci de conserver ces informations qui vous seront utiles par la suite.
- Cliquez sur « submit ».

Remplir la base de données GO CAMPUS

- Une fois dans la base de données, Cliquez sur « Profile/Application ».
- Dans la section « About me », télécharger une photo souriante. Complétez tous les champs.
- Dans la section « Education », inscrivez tous les établissements que vous avez fréquentés depuis la seconde. La première section (« *Secondary Schools* ») concerne uniquement votre parcours scolaire jusqu'en classe de terminale. Indiquez le nom de votre dernier lycée fréquenté (*most recent secondary school*), votre date d'entrée et la date d'obtention de votre Bac.
À savoir : « *Grade average* » correspond à la moyenne de vos notes sur les 3 années de lycée. Soyez le plus juste possible en indiquant votre moyenne ! En règle générale, « *Maximum possible grade* » correspond à 20 et « *Passing grade* » à 10. Ne mentionnez aucune université dans cette partie.
- Si vous avez déjà effectué des études supérieures en France (Université, école, prépa, BTS, DUT,...), complétez la section « *Postsecondary Education : College/University* » en cochant « Yes » et en précisant les établissements que vous avez fréquentés, vos domaines d'études, et si c'est le cas, le(s) diplômes que vous avez obtenus.
- Pour les étudiants souhaitant se réorienter ET n'ayant suivi qu'une année non validée en études supérieures, ne complétez pas cette section.
Dans ce cas, veillez également à ne pas faire apparaître votre passage en université/études supérieures dans les autres documents que vous fournirez (CV, lettre de motivation, bulletins, entretien...). La procédure de transfert de crédits est longue et coûteuse et risquerait de pénaliser votre dossier.
- Dans la partie « *Standardized tests* », indiquez la date à laquelle vous avez passé (ou passerez) le TOEFL/IELTS. Si aucune date n'est indiquée dans cette partie, vous serez automatiquement inscrit en formation ESL (*English as a Second language*).
- Dans la section « *Program* », indiquez votre date de départ souhaitée pour les USA (Spring 2017) et la formule choisie : Community College.
- Dans la section « *Future Plan* », indiquez vos intentions en termes de temps à passer aux USA (« *Academic year* » ou « *Degree Seeking* ») et de niveau d'études (« *Undergraduate* » = post Bac). Cochez « *ESL + Undergraduate* » si vous souhaitez commencer votre cursus par un semestre d'ESL et « *Undergraduate* » si vous souhaitez commencer votre cursus par un semestre d'ESL et « *Undergraduate only* » si ce n'est pas le cas.
- La question « *Academic Majors of Interest* » est très importante : elle nous permet de mieux cibler nos recherches et de nous orienter vers des universités proposant au moins un des domaines d'études qui vous intéresse.
 - Vous disposez d'une liste de domaines d'études (téléchargeable sur notre site internet : www.calvinthomas.com/campus — section « *Les Formules* » > « *Community Colleges* ») ; vous devez choisir 3 domaines d'études et lister ces 3 domaines par ordre de préférence.
- Cliquez sur « Save » pour enregistrer toutes les données.



CALVIN ✈ THOMAS

photo
obligatoire

GO CAMPUS — FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN FRANÇAIS

Nom : _____
Prénom : _____
Sexe : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____

Adresse en France : _____
rue

code postal _____ ville _____
Portable : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

Informations sur les parents

Père
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Si le parent est décédé, date du décès : _____

Mère
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Si le parent est décédé, date du décès : _____

Parents mariés
 Parents séparés ou divorcés :
Lequel a l'autorité parentale ? _____

Frères et soeurs :

_____	_____	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
<small>prénom</small>	<small>âge</small>	<small>sexe</small>
_____	_____	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
<small>prénom</small>	<small>âge</small>	<small>sexe</small>
_____	_____	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
<small>prénom</small>	<small>âge</small>	<small>sexe</small>

Quels sont vos centres d'intérêts personnels ?

Premières informations médicales

Avez-vous un (ou des) problème(s) de santé particulier
 oui non — Si oui, le(s)quel(s) :

Ce(s) problème sont-ils susceptibles d'entraîner des restrictions particulières une fois sur place : oui (précisez ci-dessous) non

Êtes-vous autonome par rapport à ce traitement : oui non

Études secondaires

Pour les trois dernières années de lycée, précisez :

année scolaire classe section

année scolaire classe section

année scolaire classe section

Etes-vous titulaire du baccalauréat : oui non

Si oui, quel baccalauréat ? _____

Études supérieures

Décrivez votre parcours après le baccalauréat :

année établissement type d'études niveau

Diplômes obtenus : _____

Sports

Quels sports pratiquez-vous ?

sport niveau fréquence

sport niveau fréquence

sport niveau fréquence

Si vous pratiquez un sport à un bon/haut niveau,
merci d'apporter des précisions sur votre niveau :

Langues étrangères

Quelles langues étrangères avez-vous étudiées ?

autre langue étrangère nombre d'années d'études

autre langue étrangère nombre d'années d'études

autre langue étrangère nombre d'années d'études

Formule choisie ? 1/ ACADEMIC 2/ SOUTHERN UTAH UNIVERSITY 3/ IEP 4/ COMMUNITY COLLEGE 5/ MASTER

Pour les formules 1-2-4-5 : Envisagez-vous d'entamer votre séjour par une formation ESL (semestre intensif de langue) ? Oui Non

Pour formules 1-2-5 uniquement — Domaines d'études préférentiel pour sa Major (listes à consulter sur le site internet : www.calvin-thomas.com) :

Formule ACA (1) : 3 domaines à lister par ordre de préférence — 1 domaine doit figurer dans la liste n°1, les 2 autres soit dans la liste n°1 soit dans la liste n°2

Formule SOUTHERN UTAH UNIVERSITY (2) : les 3 domaines sont à choisir dans la liste de domaines fournie par l'université de Lindenwood

Formule COMMUNITY COLLEGE (4) : 3 domaines à choisir sur la liste fournie et à lister par ordre de préférence

Formule MASTER (5) : 2 domaines à lister par ordre de préférence — 1 des deux domaines doit obligatoirement être un MBA général

1° — _____

2° — _____

3° — _____

(pour les formules 1, 2 et 4)

Date de départ souhaitée : « Fall » — août « Spring » — janvier

Lieu d'entretien choisi : Paris Aix-en-Provence Nantes Lyon Bruxelles Genève par "Skype"
(si loin de ces villes)

Comment avez-vous connu GO CAMPUS ? _____

Pourquoi avez-vous choisi Calvin-Thomas (vous pouvez cocher jusqu'à trois cases) ? Notoriété Documentation

Accueil et disponibilité Connaissance du séjour proposé Prestations (formules, pays...) Prix

Autres : _____

Go Campus Recommendation Form



Name of Student: _____

to be completed by referent

Name of referent: _____ Title of referent: _____ Organization / School / Company: _____ Tel.: _____ E-mail: _____ Signature of referent: _____	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <i>School seal/stamp if possible.</i> </div>
--	--

In what specific capacity have you known the student?

- Professor
 Job Supervisor
 Academic Advisor
 Other (specify): _____

For how long have you known the student? _____

Based on your experience with the student, how would you rate his/her:

	5 – Superior	4 – Excellent	3 – Good	2 – Average	1 – Weak	0 – Unknown
Motivation:	<input type="checkbox"/>					
Cross-cultural interests:	<input type="checkbox"/>					
Creativity:	<input type="checkbox"/>					
Adaptability:	<input type="checkbox"/>					
Interpersonal skills:	<input type="checkbox"/>					
Respect for others:	<input type="checkbox"/>					
Integrity:	<input type="checkbox"/>					
Leadership Potential:	<input type="checkbox"/>					

Indicate your overall evaluation of the student for undergraduate/graduate study and campus life by checking one of the following:

- Highly recommend
 Recommend
 Recommend with reservations
 Not recommend

Evaluation :

Information that will help us to differentiate this student from others (please elaborate)

Go Campus Recommendation Form



Name of Student: _____

to be completed by referent

Name of referent: _____ Title of referent: _____ Organization / School / Company: _____ Tel.: _____ E-mail: _____ Signature of referent: _____	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <i>School seal/stamp if possible.</i> </div>
--	--

In what specific capacity have you known the student?

- Professor
 Job Supervisor
 Academic Advisor
 Other (specify): _____

For how long have you known the student? _____

Based on your experience with the student, how would you rate his/her:

	5 – Superior	4 – Excellent	3 – Good	2 – Average	1 – Weak	0 – Unknown
Motivation:	<input type="checkbox"/>					
Cross-cultural interests:	<input type="checkbox"/>					
Creativity:	<input type="checkbox"/>					
Adaptability:	<input type="checkbox"/>					
Interpersonal skills:	<input type="checkbox"/>					
Respect for others:	<input type="checkbox"/>					
Integrity:	<input type="checkbox"/>					
Leadership Potential:	<input type="checkbox"/>					

Indicate your overall evaluation of the student for undergraduate/graduate study and campus life by checking one of the following:

- Highly recommend
 Recommend
 Recommend with reservations
 Not recommend

Evaluation :

Information that will help us to differentiate this student from others (please elaborate)

TOEFL

Voici les villes et dates où vous pourrez passer l'examen du TOEFL. Pour vous inscrire, connectez-vous sur le site www.ets.org. Le site est régulièrement mis à jour avec de nouvelles dates et villes disponibles. Veuillez donc vous reporter au site Internet pour connaître les dates exactes et les centres d'examens au complet. Le coût de ce test est de 245 US Dollars.

City	Testing Format	Fee	Test Dates	
Angers	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16	
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16	
	iBT	\$245	vendredi 14 octobre 16	
Bordeaux	iBT	\$245	samedi 13 août 16	
	iBT	\$245	vendredi 26 août 16	
	iBT	\$245	samedi 3 septembre 16	
	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16	
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16	
	iBT	\$245	samedi 8 octobre 16	
	iBT	\$245	samedi 29 octobre 16	
	iBT	\$245	samedi 13 août 16	
Cannes	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16	
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16	
Lille	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16	
	iBT	\$245	samedi 8 octobre 16	
Lissieu (+/- Lyon)	iBT	\$245	samedi 9 juillet 16	
	iBT	\$245	samedi 6 août 16	
	iBT	\$245	samedi 13 août 16	
	iBT	\$245	vendredi 26 août 16	
	iBT	\$245	samedi 3 septembre 16	
	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16	
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16	
	iBT	\$245	samedi 8 octobre 16	
	iBT	\$245	vendredi 14 octobre 16	
	iBT	\$245	samedi 22 octobre 16	
	iBT	\$245	samedi 29 octobre 16	
	Loches (+/- Tours)	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16
		iBT	\$245	samedi 23 juillet 16
iBT		\$245	samedi 6 août 16	
iBT		\$245	samedi 13 août 16	
iBT		\$245	vendredi 26 août 16	
iBT		\$245	samedi 3 septembre 16	
iBT		\$245	samedi 17 septembre 16	
iBT		\$245	vendredi 23 septembre 16	
iBT		\$245	samedi 8 octobre 16	
iBT		\$245	samedi 29 octobre 16	
Marseille		iBT	\$245	samedi 23 juillet 16

	iBT	\$245	samedi 6 août 16
	iBT	\$245	samedi 13 août 16
	iBT	\$245	vendredi 26 août 16
	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 22 octobre 16
Montpellier	iBT	\$245	samedi 10 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 8 octobre 16
	iBT	\$245	vendredi 14 octobre 16
	iBT	\$245	samedi 29 octobre 16
Nantes	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 14 octobre 16
Paris	iBT	\$245	vendredi 15 juillet 16
	iBT	\$245	samedi 23 juillet 16
	iBT	\$245	samedi 6 août 16
	iBT	\$245	samedi 13 août 16
	iBT	\$245	vendredi 26 août 16
	iBT	\$245	samedi 3 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 10 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 8 octobre 16
	iBT	\$245	vendredi 14 octobre 16
	iBT	\$245	samedi 22 octobre 16
	iBT	\$245	samedi 29 octobre 16
Reims	iBT	\$245	samedi 3 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 14 octobre 16
Strasbourg	iBT	\$245	vendredi 15 juillet 16
	iBT	\$245	samedi 23 juillet 16
	iBT	\$245	samedi 6 août 16
	iBT	\$245	vendredi 26 août 16
	iBT	\$245	samedi 3 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 14 octobre 16
	iBT	\$245	samedi 29 octobre 16
Toulouse	iBT	\$245	samedi 3 septembre 16
	iBT	\$245	samedi 17 septembre 16
	iBT	\$245	vendredi 23 septembre 16

CONTRAT DE VENTE / CONDITIONS GÉNÉRALES

GO CAMPUS — COMMUNITY COLLEGE

1. DÉFINITION / ORGANISATION

■ La société CALVIN-THOMAS est spécialiste des séjours culturels, éducatifs et professionnels aux Etats-Unis, et plus particulièrement des séjours dits « de longue durée » ;

■ CALVIN-THOMAS est créateur et seul représentant en France du programme GO CAMPUS ;

■ Le programme GO CAMPUS a été mis en place par CALVIN-THOMAS pour permettre à de jeunes étudiants français d'intégrer un établissement universitaire américain pour y suivre tout ou partie de leurs études supérieures ; cette expérience de longue durée contribue à leur formation et au développement de leur carrière ;

■ Cette formation correspond dans sa définition administrative légale américaine à la catégorie de visa F ;

■ CALVIN-THOMAS correspond avec un organisme américain ; ce dernier prend en charge la recherche d'un établissement d'études supérieures pour le candidat GO CAMPUS — COMMUNITY COLLEGE ;

■ Grâce aux agréments signés entre le correspondant de CALVIN-THOMAS aux Etats-Unis et les établissements universitaires américains, CALVIN-THOMAS permet aux participants GO CAMPUS de s'inscrire dans un COMMUNITY COLLEGE ;

2. UN ACTE DE FORMATION

● La participation au programme GO CAMPUS constitue en elle-même un acte de formation ; le participant, parce qu'il est immergé sur la longue durée dans un pays étranger et parce qu'il est amené à s'adapter à de nouvelles règles, us et coutumes, est amené de facto à développer sa personnalité et à tirer profit de son expérience ; ● Il est, par ailleurs, amené à suivre un enseignement universitaire à l'étranger ; il est entendu que seul l'établissement universitaire d'accueil est habilité à déterminer le contenu de cet enseignement ;

3. LA FORMULE COMMUNITY COLLEGE

(cf. brochure de présentation)

4. CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME CONDITIONS DE PARTICIPATION

■ Pour être admis au programme, le candidat « GO CAMPUS — COMMUNITY COLLEGE » :

● doit avoir étudié l'anglais ;

● doit être en bonne santé au moment du départ ;

● doit faire preuve de capacité d'adaptation et d'ouverture ;

● devra avoir entre 17 ans et 28 ans durant sa 1^{ère} année d'études ;

● et ne doit pas être de nationalité américaine, s'il veut bénéficier de tous les avantages et garanties présentés dans ce contrat ;

■ La participation au programme universitaire nord-américain sera conditionnée à l'obtention du baccalauréat ;

■ Pour qu'une candidature se mue en participation la candidature doit être retenue (cf. § 11) et le candidat doit s'être acquitté des frais de placement (cf. : § 13, 14) ;

4.1 — Le niveau d'anglais du participant / la question du T.O.E.F.L. (cf. : 8.1)

■ Le niveau d'anglais du candidat n'est pas déterminant pour participer au programme GO CAMPUS ; mais le niveau d'anglais va influencer sur les propositions de « Community Colleges », ainsi que sur la nécessité ou non d'entamer ses études nord-américaines par une formation spécifique en langue ;

■ LE T.O.E.F.L. est un test d'évaluation du niveau d'anglais ; le score obtenu à cet examen n'est pas déterminant quant à l'acceptation au programme, mais il peut être utile : → pour estimer précisément le niveau d'anglais du candidat ; → pour orienter au mieux le candidat (quel « Community College », quel cursus, quels cours...) ; ● Les établissements peuvent demander le T.O.E.F.L. à un participant qui ne veut pas suivre le semestre en E.S.L. (voir ci-dessous) ;

■ Certains établissements universitaires américains proposent aux étrangers qui n'auraient pas un niveau de langue suffisant pour suivre tout ou partie des cours dispensés, une formation spécifique en anglais ; ces cours d'E.S.L. (« English as a Second Language ») ou E.F.L. (« English as a Foreign Language ») sont dispensés afin de permettre à chaque étudiant d'acquérir le niveau de langue suffisant pour être autonome au niveau de ses études et de poursuivre ainsi le cursus classique (comme n'importe quel étudiant nord-américain) ;

■ Les participants au programme GO CAMPUS peuvent profiter de cette formation spécifique (E.S.L. ou E.F.L.) qui s'étend généralement sur un semestre universitaire ou une année universitaire ;

■ Si un candidat a choisi d'emblée de suivre une formation E.S.L. (voir ci-dessous), il pourra, sauf demande expresse de l'établissement, participer au programme sans passer le T.O.E.F.L. ; il passera généralement le test, sur le territoire américain, au terme de sa formation (par ses propres moyens et à ses frais) ;

■ Si un candidat/participant veut éviter la formation E.S.L. il est par contre indispensable qu'il passe le T.O.E.F.L. avant de faire sa demande ;

■ L'établissement qui accueille l'étudiant se réserve le droit, à tout moment, de lui faire passer un test d'anglais (que l'étudiant ait déjà passé le T.O.E.F.L. ou non, et quel que soit le score obtenu par l'étudiant à ce test) ; en fonction du résultat à ce test, il se réserve le droit, s'il l'estime nécessaire, d'imposer à l'étudiant une formation de type E.S.L. ;

5. COÛT DE LA SCOLARITÉ

■ En règle générale (« Réserves » — cf. : § 8), les frais « universitaires » annoncés par GO CAMPUS comprennent :

A — LES FRAIS D'ÉTUDES (enseignement, infrastructures, matériel mis à la disposition de l'étudiant, aide...) ; ➤ Les coûts indiqués au moment de la communication de la liste des établissements sont basés sur les informations fournies par les écoles ; un léger décalage à la hausse ou à la baisse (plus ou moins 5%) peut être envisagé entre le coût annoncé des frais d'études et le coût réel ; *attention* : sur certains « Community Colleges » il se peut que des coûts additionnels soient à prévoir pour les frais d'orienta-

tion, pour les « lab » fees, ou pour certaines activités ; B — LES FRAIS DE PENSION (sur la base du coût réel — si l'école intègre ces frais à ses frais d'études — ou, dans le cas contraire, sur la base d'une estimation) : calcul établi pour 14 repas minimum par semaine ; *Important* : ➤ si le calcul est fait sur la base d'une estimation, celle-ci est fiable ; ➤ les repas ne sont pas compris pendant les périodes de vacances (les dates de vacances sont fixées par l'établissement) ;

C — LES FRAIS D'HÉBERGEMENT (coût réel ou estimé) — voir paragraphe hébergement — cf. : & 23) ➤ l'estimation des frais d'hébergement est fiable ; ➤ l'hébergement n'est pas compris pendant les périodes de vacances — à savoir : les dates de vacances sont fixées par l'établissement : en général coupure en été et à Noël) ;

■ Les « frais universitaires » annoncés lors de la communication de la liste (cf. : & 8) sont valables pour un semestre d'études ;

■ Le règlement et les modalités de paiement (garanties de paiement, conditions, calendrier, etc.) font l'objet d'un accord entre le participant et l'établissement nord-américain ; CALVIN-THOMAS peut jouer un rôle d'aide et de guide avant la signature de cet accord, mais son rôle ne pourrait et ne saurait en aucun cas s'étendre au-delà ;

■ Un étudiant qui envisagerait de rester étudier plus de deux semestres doit savoir que les « frais d'études » sont susceptibles d'être réévalués d'une année à l'autre (en fonction notamment de l'inflation ou de l'évolution du standing de l'école) ; cette augmentation ne dépasse généralement pas 5% ; de la même façon, les « frais universitaires » sont susceptibles d'être réévalués d'un semestre à l'autre ;

6. DURÉE DU PROGRAMME / CALENDRIER

■ Durée : un semestre (minimum) à 4 semestres (compter un semestre supplémentaire si le premier semestre est consacré à l'E.S.L. (cf. : § 8.1) ; à savoir : un semestre universitaire dure en général 4 mois ;

■ Un participant GO CAMPUS | COMMUNITY COLLEGE peut envisager de ne suivre qu'un semestre d'études aux USA (que ce soit en E.S.L. ou en cursus classique — cf. : § 8.1) ;

● Une attitude négative ou des résultats scolaires insuffisants peuvent amener l'établissement à exclure temporairement ou définitivement un étudiant ; CALVIN-THOMAS n'a aucun moyen d'influer sur les décisions des établissements américains en la matière ;

● Dans le cas où un étudiant se verrait exclu de l'université, il serait, de fait, exclu du programme GO CAMPUS ; l'expulsion du système universitaire entraînerait également la caducité de son visa ;

■ À savoir : ➤ le participant GO CAMPUS devra, quelle que soit la durée de ses études sur place, s'acquitter auprès de CALVIN-THOMAS de la totalité des frais d'inscription et de recherches aux États-Unis (cf. : § 14) ; ➤ mais, si l'étudiant choisit de poursuivre ses études au-delà de la première année, il n'aura pas à s'acquitter de frais supplémentaires auprès de CALVIN-THOMAS ;

■ Calendrier de mise en place du séjour (cf. : brochure de présentation du programme : "MARCHE À SUIVRE") ;

6.1 — Périodes d'études / Dates de départ

■ Deux départs possibles :

> « Spring » : janvier ;

> « Fall » : août

■ Report de la date de départ (cf. : § 16) ;

7. DOSSIER D'INSCRIPTION / PRÉFÉRENCES / DOMAINES D'ÉTUDES

● **Important** : les séjours étant essentiellement des séjours d'un semestre — voire de deux semestres — et les deux premiers semestres étant essentiellement généralistes, la détermination du domaine d'études reste secondaire ; le candidat « Community College » a conscience qu'il part essentiellement pour suivre un parcours d'études et de formation généraliste ; le but de son séjour est de progresser en anglais, de connaître la société américaine, la pédagogie américaine, et donc de suivre, tout ou partie, d'un cursus essentiellement généraliste ;

■ Au moment de remplir son dossier d'inscription, le candidat définit, avec l'aide et à partir des conseils de CALVIN-THOMAS, certains critères essentiels (E.S.L. ou non (cf. : § 4.1 et 8.1), critère financier, critère de localisation...), qui permettront aux organismes d'affiner la recherche d'établissements ;

■ Au moment de remplir son dossier d'inscription à GO CAMPUS (et donc de candidature au programme), le participant définit des préférences quant à son(s) domaine(s) d'études ;

● Le participant définit ses préférences de domaines d'études en fonction des propositions faites par GO CAMPUS ; les propositions sont faites sous la forme d'une liste indicative (sur le site internet de CALVIN-THOMAS) ;

● Le participant choisit sur cette liste indicative trois domaines d'études, qu'il classe par ordre de préférence ;

8 — LA LISTE DES COMMUNITY COLLEGES / LE COÛT DES ÉTUDES / RÉSERVES

(cf. : brochure de présentation)

■ Après avoir étudié le dossier du participant et après avoir effectué sur place le travail de recherche d'établissements, GO CAMPUS communique au participant une liste qui comporte entre 5 et 10 « Community Colleges » susceptibles de le recevoir ;

■ Cette liste contient pour chacun des « Community Colleges » proposés : le nom et la localisation de l'établissement ;

> l'adresse du site internet de l'établissement ;

> le coût des « frais universitaires » pour un semestre (cf. : § 5) ;

> la liste des domaines d'études proposés au participant ;

> les demandes ou exigences propres à l'établissement universitaire (tests éventuels, conditions particulières...) ;

■ CALVIN-THOMAS en France et GO CAMPUS aux États-Unis s'efforcent de faire correspondre au mieux les critères préférentiels du participant avec l'offre des « Community Colleges »

● Mais le participant doit avoir conscience que les propositions ne dépendront pas seulement de ses préférences ; elles dépendront en effet et avant tout : → des caractéristiques de sa candidature (niveau d'études, aptitudes, références, niveau d'anglais, motivation...) → de l'offre et de l'exigence des établissements ;

■ Frais universitaires

GO CAMPUS et CALVIN-THOMAS vont s'efforcer de proposer les « Community Colleges » dont les frais universitaires sont les plus intéressants (en tenant compte des disponibilités sur place, de la qualité des établissements — éducation, accueil, structures — et des critères préférentiels du participant (cf. : 7) ;

● On notera que l'étude de chaque dossier est personnalisée, et qu'au final la liste des propositions est adaptée au participant ;

● On notera, à titre indicatif, que le montant des « frais de scolarité (« frais d'études » + « frais de pension » + « frais d'hébergement ») sur les « Community Colleges » proposés par CALVIN-THOMAS, s'inscrit dans une fourchette allant de 5 900 à 12 950 euros environ par semestre (au cours du dollar au 01.11.2014) ;

■ **À savoir** : dans le cadre de la formule « Community College », CALVIN-THOMAS ne gère aucune demande de transfert d'un « Community College » à un autre en cours de cursus — cf. : § 22 ; par contre un transfert vers une autre formule GO CAMPUS est envisageable — cf. : § 22 ;

8.1 — Cas d'un participant E.S.L. ou E.F.L.

■ Un candidat qui n'aurait pas un niveau de langue suffisant pour suivre tout ou partie des cours dispensés aux USA, pourrait choisir — dès sa demande d'inscription, — ou se voir imposer par l'établissement américain, une formation spécifique en anglais — formation E.S.L. (« English as a Second Language ») — cf. : § 4.1 ;

■ **Important** : dans la mesure où il n'y a pas de transfert possible d'un « Community College » à un autre, si un étudiant choisit (ou se voit imposer au terme de l'étude de son dossier par CALVIN-THOMAS ou par l'établissement) une formation E.S.L., il devra donc intégrer obligatoirement un établissement qui propose une formation E.S.L. ;

■ **Liste des « Community Colleges » :**

● Si un étudiant choisit (ou se voit imposer au terme de l'étude de son dossier, par GO CAMPUS ou par l'établissement universitaire) une formation E.S.L., CALVIN-THOMAS lui présentera une liste d'établissements qui proposent ce type de formation ;

● Si le participant suit un semestre (ou une année) de formation E.S.L., il ne versera pas, en sus, pour ledit semestre (ou l'année) d'autres frais universitaires que ceux liés à la formation E.S.L. ;

● Il se peut que, pour des questions de niveau d'anglais, la durée de la formation E.S.L. déterminée au départ, doive, au terme du premier semestre, être réétudiée (dans le cas bien entendu où l'étudiant désirerait y rester étudier plus d'un semestre) ;

■ **À savoir** : Si un participant choisit ou se voit imposer une formation E.S.L., et qu'il désire par ailleurs ne pas suivre plus d'un semestre d'études aux États-Unis, il ne sera pas contraint d'intégrer le cursus classique ; il ne règlera donc à l'établissement qu'un seul semestre (celui de sa formation E.S.L.) ; la formule « GO CAMPUS — COMMUNITY COLLEGE » est donc parfaitement adaptée au candidat qui ne souhaiterait suivre qu'un semestre d'études aux États-Unis ;

9. RÔLES RESPECTIFS DE CALVIN-THOMAS, DU CORRESPONDANT AMÉRICAIN DE CALVIN-THOMAS ET DU PARTICIPANT

9.1 Rôle de CALVIN-THOMAS

■ Le rôle de CALVIN-THOMAS est : → d'informer le candidat GO CAMPUS → d'évaluer ses capacités à

intégrer le programme et à devenir participant → de l'inscrire au programme → de l'aider à préparer son dossier d'inscription (dossier de mise en place de la recherche d'un établissement) ;

■ En conséquence, CALVIN-THOMAS : → assurera la mise en relation avec le correspondant en Amérique du Nord — correspondant chargé plus particulièrement de la sélection des établissements → conseillera dans la mesure du possible le participant sur le choix d'un établissement paraissant le mieux adapté à sa situation personnelle → mettra en relation le participant avec son futur établissement universitaire → aidera le participant à se procurer les documents nécessaires à l'obtention de son visa F → d'une manière générale et dans la mesure du possible, s'efforcera de préparer le participant dans la mise en place de son séjour (documentation, information) ;

9.2 — Rôle essentiel du correspondant de CALVIN-THOMAS sur le continent nord-américain.

■ Doit être noté le rôle essentiel du correspondant américain de CALVIN-THOMAS qui, du fait de son implantation sur le sol nord-américain (et, par voie de conséquence, de sa connaissance du milieu universitaire), a la compétence pour accomplir sa mission ;

■ Son rôle consiste à : → assurer les relations avec les établissements universitaires américains → établir les meilleurs rapprochements et relations entre un dossier de participant GO CAMPUS et les établissements, en tenant compte, d'un côté, des vœux et critères du participant, et, de l'autre, des possibilités et des critères des établissements → faire valider le choix du participant auprès de l'établissement concerné ;

9.3 — Rôle du participant

■ Le candidat est tenu contractuellement de participer activement à la constitution de son dossier ; il s'engage, entre autres, à fournir tout élément nécessaire (relatif à son état, sa situation personnelle...) en vue de son inscription au programme GO CAMPUS de CALVIN-THOMAS ; il est acteur de son inscription ;

● Cela est d'autant plus important que son dossier constituera la pièce maîtresse de présentation à des établissements d'études supérieures nord-américains en vue de son inscription dans l'un de ces établissements ;

● Une fois le dossier accepté, le candidat est considéré comme participant au programme.

● Ni CALVIN-THOMAS ni son partenaire américain ne peuvent être tenus pour responsables des conséquences (délais, report, annulation) de toute négligence ou retard imputable au candidat/participant (constitution du dossier, transmission d'informations, prise de décision, choix, etc.) ;

■ Pendant son séjour universitaire, le participant se doit, conformément aux engagements inhérents à son inscription dans un établissement, d'apporter sa contribution à la vie scolaire en s'impliquant activement sur le campus (travail scolaire, échange...) ;

● L'étudiant GO CAMPUS s'engage à respecter les règles et les devoirs dudit établissement ;

● Sur place — et pendant toute la durée de son séjour d'études — le candidat est seul responsable de son travail, de ses résultats et des conséquences qui en découlent, et, au-delà, seul responsable de son comportement, de son adaptation et de ses relations avec le monde qui l'entoure ; en cas, par exemple, de renvoi par l'établissement universitaire pour mauvaise conduite ou travail insuffisant, CALVIN-THOMAS ou GO CAMPUS n'aurait aucun pou-

voir et donc aucun moyen d'action auprès des autorités scolaires ; tout renvoi de l'établissement impliquerait de facto une mise hors programme GO CAMPUS et une impossibilité de transfert vers un autre établissement d'études supérieures ;

■ Le participant convient de dégager CALVIN-THOMAS et l'organisme du pays d'accueil de toute responsabilité pour : → toute blessure, perte, retard ou autre dommage et dépense encourus par le participant pendant la durée de son séjour universitaire, y compris et sans s'y limiter, des cas de force majeure, guerres ou actions et restrictions par des gouvernements → toute blessure et/ou dommage survenant au cours de la participation à un séjour et résultant de tout risque associé aux voyages internationaux et aux séjours à l'étranger → toute négligence et/ou acte intentionnel commis par tout tiers, y compris sans s'y limiter, tout membre, invité, employé ou représentant de l'établissement d'accueil, ou plus généralement de toute autre personne dans le pays hôte ;

10. LIMITES DE L'ACTION DE CALVIN-THOMAS ET DE SON CORRESPONDANT AMÉRICAIN / AUTONOMIE DU COMMUNITY COLLEGE RÉSERVES

■ Les relations entre le « Community College » et l'étudiant GO CAMPUS (cursus, conditions d'accueil, logement, nourriture, engagement financier, garantie financière...) font l'objet d'une convention entre les deux parties ; ces conditions, qui respectent le cadre général de la vie et des conditions d'accueil d'un étudiant aux USA, peuvent varier d'un établissement à l'autre, en vertu du principe d'autonomie de chaque établissement et en fonction des études et du cursus suivis par l'étudiant ;

■ En vertu du principe d'autonomie des établissements, tant au niveau du cursus des étudiants, de l'enseignement dispensé, que de la vie à l'intérieur desdits établissements, CALVIN-THOMAS et son correspondant ne sauraient intervenir dans les relations entre le « Community College » et l'étudiant à compter de la conclusion de la convention entre l'établissement et le participant au programme ;

■ Le rôle et l'action de CALVIN-THOMAS et de son correspondant nord-américain se limitent clairement aux actions définies ci-dessus et prennent fin, de fait, à l'arrivée du participant GO CAMPUS dans son « Community College » ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait répondre du comportement et des agissements du participant à l'égard de quiconque, à plus forte raison dès l'instant où il quitte le sol français ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait être tenu pour responsable des manquements et défaillances de l'administration et des autorités compétentes (notamment système universitaire, système des communications, système juridique) qui relèvent du droit interne des états souverains ; CALVIN-THOMAS n'a au surplus aucun pouvoir de s'opposer aux décisions de l'administration et des autres autorités compétentes, ni, à plus forte raison, de les modifier ;

11. ÉVALUATION DU PARTICIPANT / ACCEPTATION

■ Toute candidature au programme GO CAMPUS est évaluée par CALVIN-THOMAS, à la lumière des critères définis dans la brochure de présentation du programme, et ce après étude du dossier et entretien particulier du candidat ;

■ CALVIN-THOMAS est libre d'accepter ou de refuser une candidature dès la remise du dossier (le seul fait de faire parvenir un dossier d'inscription à un candidat ne l'engage pas) ; dès la remise du dossier, le

candidat — et ses parents si le candidat est mineur — reconnaît la souveraineté de CALVIN-THOMAS dans ce domaine ; la décision d'acceptation est notifiée au participant par courrier dans les 2 semaines qui suivent l'entretien d'évaluation et/ou la réception du dossier complet ;

■ La candidature se mue en participation après l'acceptation par CALVIN-THOMAS et après que le candidat a versé à l'organisme les frais de placement (cf. : § 14) ;

■ Le participant se voit proposer les « Community Colleges » dans les meilleurs délais (en général dans les 30 jours maximum qui suivent la validation de sa participation) ;

12. LE CHOIX DU « COMMUNITY COLLEGE »

■ Le participant au programme choisit, parmi les propositions qui lui sont faites (cf. : § 8), celle qui lui convient le mieux ; il est dans l'intérêt du participant de faire son choix le plus rapidement possible, en sachant que le délai maximum s'élève à 10 jours ;

■ Le candidat se doit d'accepter deux des propositions (en établissant un ordre de préférence : n°1 et n°2), sauf à démontrer que l'ensemble des propositions ne correspond pas aux engagements pris par CALVIN-THOMAS ; *pour information* : GO CAMPUS & CALVIN-THOMAS demandent au candidat d'exprimer un second choix, et ce afin de parer à un éventuel refus du « Community College » choisi en priorité par le candidat (refus consécutif par exemple à un décalage entre la présentation du candidat et la réalité de son dossier, date limite d'inscription dépassée...) ; CALVIN-THOMAS et le participant dépendent dans ce domaine de l'établissement qui — en vertu du principe d'autonomie — émet toujours la décision finale ; le candidat doit savoir que ce second choix n'est donc utilisé qu'en recours par CALVIN-THOMAS ;

■ Une fois que le participant a fait connaître ses deux choix, CALVIN-THOMAS et son partenaire mettent en relation l'établissement (n°1, ou éventuellement n°2) et le participant, afin que les deux parties concrétisent la mise en place des études ;

■ En cas d'annulation de la validation d'une inscription par un établissement universitaire (ou même de la possibilité de s'inscrire) — entre la réception de la liste et le début du séjour universitaire — et ce, du fait de l'établissement universitaire ou de CALVIN-THOMAS (cas de force majeure, changement de politique éducative de l'établissement...), le participant aurait le droit :

> soit de choisir un autre établissement de sa « Liste » ; > soit de se désister (auquel cas il se verrait rembourser l'intégralité des sommes versées, à l'exception des 80 euros de frais d'inscription) ;

13. COÛT DU PROGRAMME

● Frais de sélection : 80 euros

● > Ouverture de dossier > Prise en compte de la candidature > Frais de sélection en France (entretien, préparation, dossier) ;

● Frais de recherche (aux États-Unis) du « Community College » : 200 euros ;

● Frais de placement (aux États-Unis) : 1 790 euros ;

● Ces coûts comprennent : > Frais de sélection aux USA > Frais de recherche des établissements > > Assistance au cours du processus d'inscription (auprès de l'université) > Assistance pour la délivrance du visa (documents nécessaires à l'obtention du visa F [I-20] ou autre) > Informations relatives à la mise en place du séjour > Livret international de l'étudiant ;

● Ces coûts ne comprennent pas : > Les frais de

transport (pour se rendre dans l'établissement universitaire) > Les frais d'assurance > Les frais de visa (chancellerie et SEVIS) > Les livres scolaires > Les frais éventuels d'ouverture de dossier d'admission universitaire (50 à 100 euros en général, s'il y en a), et les éventuels autres frais universitaires annexes ; > La caution éventuelle pour la chambre universitaire ; > Les dépenses personnelles ;

14. CONDITIONS DE PAIEMENT DU PROGRAMME

■ Frais de sélection : à régler par le candidat à CALVIN-THOMAS au moment du dépôt de son dossier ;

■ Frais de recherche : à régler par le candidat à CALVIN-THOMAS après son acceptation au programme ; après règlement des frais de sélection et de recherche, la candidature se mue en participation ; la recherche de l'établissement universitaire et de la bourse d'études est alors engagée ;

■ Frais de placement : à régler par le candidat à réception de la liste d'universités et de bourses associées ; le choix de l'université et le versement des frais de placement à CALVIN-THOMAS doivent être effectués sous les 8 jours qui suivent la réception de la liste des universités ; le dossier d'inscription définitif à l'université n'est transmis au participant qu'après que ce dernier a réglé les frais de placement et choisi son établissement d'études ;

15. CLAUSES ET CONDITIONS DE DÉSISTEMENT

■ Frais de sélection :

● La somme est remboursée en cas de non sélection par CALVIN-THOMAS ;

● Après l'acceptation de la candidature, la somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS, et ce quelles que soient les causes d'annulation ou de désistement ;

■ Frais de recherche :

● La somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS, quelles que soient les causes d'annulation ou de désistement par le participant ; elle n'est susceptible d'être remboursée que dans le cas où CALVIN-THOMAS n'est pas en mesure de fournir les propositions d'établissements et de bourses d'études conformes à ses engagements ;

■ Frais de placement aux États-Unis ou au Canada :

● La somme est intégralement remboursée par CALVIN-THOMAS si, après que le dossier a été complété, les deux établissements choisis par le participant refusaient d'inscrire le candidat ;

● En cas de désistement suite à deux refus de délivrance de visa par les autorités compétentes, une retenue forfaitaire de 550 euros est effectuée par CALVIN-THOMAS ;

● Dans tous les autres cas, la somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS ;

● Tout désistement devra être notifié à CALVIN-THOMAS par lettre recommandée ;

16. VALIDITÉ DE LA LISTE / RETARD / REPORT

■ Pour les raisons évoquées aux chapitres 7 et 9, et pour toute autre raison (qu'elles soient imputables au candidat/participant, ou aux lenteurs des procédures administratives), la date d'intégration du participant au cursus universitaire (et donc la date de début de sa formation et de ses cours en « Community College ») pourrait ne pas correspondre à la date initialement prévue (au moment de l'inscription au programme, voire même au moment de la signature du contrat avec le « Community College ») ;

■ Quoi qu'il arrive, une fois que la liste de « Community Colleges » (cf. : 8) a été obtenue, l'inscription au programme reste valable pour un départ dans les 12 mois qui suivent la date de début des

cours initialement prévue, et ce avec les mêmes réserves (cf. § 5, 6) et après une éventuelle remise à jour de la liste (les frais universitaires seront susceptibles d'être réajustés en fonction de l'augmentation annuelle des coûts de scolarité) ;

À savoir :

- les conditions de report sont mises en place en accord avec le « Community College » ;

- d'une façon générale, l'étudiant ne peut intégrer les cours qu'en début de semestre (août ou janvier) ;

■ En cas de report, les frais de sélection et les frais de placement restent acquis à CALVIN-THOMAS ;

■ Si, fait exceptionnel, un report du début de la scolarité était programmé après l'arrivée de l'étudiant sur le sol américain, et que ce report entraîne un retour provisoire en France, le candidat devrait prendre en charge la totalité des frais — sauf à prouver que CALVIN-THOMAS est responsable du report et donc du retour provisoire en France, et à la condition que les modalités de retour aient été fixées avec l'accord de CALVIN-THOMAS et en coordination avec l'organisme ;

17. CONDITIONS DE VERSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

■ Le participant règle ses frais universitaires directement à l'établissement universitaire ; ni CALVIN-THOMAS ni son correspondant aux États-Unis ne sont en droit ou en mesure d'intervenir comme intermédiaires pour le versement de ces frais ;

■ À savoir : ➤ les modalités de règlement varient d'un établissement à l'autre ; ➤ un semestre d'études engagé est dû dans son intégralité à l'établissement universitaire ;

18. ASSURANCE MÉDICALE

■ Tout participant à un programme d'études est tenu de souscrire une assurance médicale qui le couvre sur toute la durée de son séjour ; sans cette assurance, le participant ne serait pas en situation légale aux USA ;

■ Important : il se peut que l'établissement impose à l'étudiant/participant de souscrire un contrat d'assurance précis (en général celui de l'établissement) ;

■ Si l'assurance n'est pas imposée par l'établissement, CALVIN-THOMAS, spécialiste du séjour de longue durée aux USA, est à même de proposer au candidat qui lui en fait la demande, de souscrire, pour lui, une assurance médicale complète auprès d'un courtier spécialisé ; le montant de cette assurance s'élève à 58 euros par mois ;

■ Le participant doit savoir qu'il lui appartient de veiller à être toujours assuré en France (en cas de retour en cours d'année universitaire ou en fin de séjour sur le continent nord-américain) — couverture Sécurité Sociale ou autre couverture ;

19. VISA

■ Tout participant au programme GO CAMPUS devra, pour se rendre aux USA dans le cadre de ses études, être en possession d'un visa F ;

■ Les frais de visa sont à la charge du participant (à titre informatif : 120 euros au 14/10/2014) ; CALVIN-THOMAS fournit au participant l'aide et le soutien nécessaires pour l'obtention du visa d'études à l'étranger (formulaire I-20), mais ne peut être tenu pour responsable des difficultés, du retard ou du refus des autorités consulaires (cf. : § 15) ; pour obtenir son visa le participant doit impérativement se rendre au consulat des États-Unis à Paris ;

■ Le refus du visa par les autorités compétentes, suite à deux demandes consécutives, entraînerait ipso facto l'annulation de la candidature ; CALVIN-THOMAS rembourserait alors au participant les sommes versées après déduction d'une retenue financière de 550 euros (cf. : § 15) ;

20. VOYAGE

■ Quelle que soit la formule, le participant au programme prend en charge le coût de son voyage aller/retour, de son lieu de résidence en France jusqu'à son lieu de résidence universitaire aux États-Unis ;

■ Dans tous les cas, le participant se charge d'organiser et de planifier ses voyages ; mais sur la demande expresse du participant, CALVIN-THOMAS peut lui offrir une aide ou l'orienter vers une agence de voyages spécialisée ;

21. COMPÉTENCES ET ADAPTATION

Bien que sa candidature ait été évaluée, un participant est laissé seul juge de ses capacités et de ses aptitudes à s'adapter au programme ; il en assume l'entière responsabilité ; à défaut de se sentir prêt, il lui est absolument déconseillé de participer au programme, pour éviter un échec potentiel (échec scolaire ou échec au niveau de l'adaptation et retour anticipé en France) ; ● Sur place l'étudiant est amené à : → apprendre à régler ses problèmes d'adaptation à un milieu inconnu, et à fonder des relations d'un type nouveau, sans pouvoir recourir à une aide personnalisée ; → apprendre à s'intégrer dans un nouvel environnement le temps de son séjour, et à s'organiser d'une manière autonome ; → découvrir la vie sur un « Community College » aux États-Unis, exercice d'autant plus délicat — mais néanmoins gratifiant — du fait de l'absence de préparation spécifique préalable ; → user d'une autre langue que la sienne dans le quotidien de la vie étudiante (pendant et en dehors des cours), ce qui augmente le profit de l'exercice ; ● Un étudiant CALVIN-THOMAS est de fait un « ambassadeur » du programme GO CAMPUS et de son pays d'origine ; à ce titre, il se doit, durant son séjour universitaire, d'avoir un comportement exemplaire ; tout écart aurait des conséquences néfastes non seulement sur son séjour mais également sur la réputation des organismes ;

22. TRANSFERT D'ÉTABLISSEMENT TRANSFERT VERS UNE AUTRE FORMULE

■ Le passage d'un « Community College » à une « University » — autrement appelé transfert — peut être organisé et supervisé par CALVIN-THOMAS & GO CAMPUS USA., mais uniquement quand le participant GO CAMPUS a obtenu son « Associate's Degree » (qui correspond en général à deux années d'études en cursus classique) ;

■ Si au terme ou au cours de son cursus en « Community College », un participant envisageait de basculer sur une autre formule GO CAMPUS, Calvin-Thomas pourrait étudier sa candidature ; si cette dernière était acceptée, un transfert serait possible ; le coût du transfert s'élèverait à 700 US \$;

23. LA QUESTION DU LOGEMENT

■ Si un hébergement est possible sur le campus et qu'il est proposé au participant GO CAMPUS, ce dernier se doit de l'accepter ; ● dans ce cas, la part du coût du logement (annoncée lors de la communication de la liste de « Community Colleges »), devra être réglée directement à l'établissement au moment du règlement des « frais d'études » semestriels ;

■ Si l'hébergement sur le campus n'est pas possible, CALVIN-THOMAS propose des alternatives (logement en famille, location) ; ● dans ce cas, la part du coût du logement (coût estimé) devra être réglée à qui de droit (bailleur) ; ● dans la mesure où ni GO CAMPUS aux USA ni CALVIN-THOMAS en France n'ont de droit de regard sur ce type de logement, ni GO CAMPUS ni CALVIN-THOMAS ne peuvent être tenus pour responsables des questions de réservation des logements, ni des relations entre les

propriétaires/bailleurs de ces logement et les locataires/ participants GO CAMPUS ;

■ Si le participant choisit de se loger par ses propres moyens (et donc de sa propre initiative et sans tenir compte des propositions qui lui sont faites par CALVIN-THOMAS), il lui appartient d'avertir CALVIN-THOMAS / GO CAMPUS de sa décision ; le participant est alors seul maître de ses choix et de ses décisions ; CALVIN-THOMAS / GO CAMPUS est alors déchargé de toute responsabilité par rapport à son logement ;

■ Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de s'informer en détail — et ce, auprès de son futur établissement universitaire — des conditions de logement prévues par celui-ci (et éventuellement du matériel à prévoir ou à emporter en vue de son séjour) ; GO CAMPUS peut aider l'étudiant dans sa relation à son établissement universitaire, mais, quoi qu'il en soit, l'établissement est souverain dans sa gestion des logements (répartition, conditions, hygiène, règlement de vie...) ;

■ En arrivant sur le campus, il se peut que le « Community College » loge, pendant quelques nuits, un étudiant/participant à l'hôtel (cas « d'overbooking », préparation retardée, etc...) ; les frais d'hôtel seraient alors à la charge de l'établissement universitaire ;

24. CAS D'UN PARTICIPANT MINEUR

Au cas où un candidat/participant est mineur au moment de son inscription, CALVIN-THOMAS entend se référer aux dispositions du Code Civil en ce qui concerne la titularité et l'exercice de l'autorité parentale ; la situation personnelle de chacun des mineurs dépendra des textes en vigueur et des déclarations de sa famille ; dans le cas de minorité, les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale devront lire, accepter et co-signer le présent contrat ;

25. RÉSERVES PORTANT SUR L'INFORMATION

Du fait de leur nature documentaire (témoignages, récits, photos), certains éléments de la brochure de présentation du programme GO CAMPUS et du site internet de CALVIN-THOMAS ne sont pas contractuels ;

26. RÉCLAMATION

À titre de contractant, le participant peut saisir CALVIN-THOMAS pour inexécution ou mauvaise exécution du présent contrat ; toute réclamation doit être adressée, dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, à : CALVIN-THOMAS, 39 rue Espariat, 13100 AIX EN PROVENCE ;

27. NOM & IMAGE

Sauf demande spécifique formulée par l'étudiant et/ou sa famille, le participant accepte que son nom, sa photo, des séquences filmées relatives à son expérience ainsi que toute déclaration ou commentaire émanant de sa part, soient utilisés dans des publications ou du matériel de promotion du programme et/ou de l'organisme ;

28. GARANT

HSBC — 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 PARIS CEDEX 08 — FRANCE ;

29. MONTANT DES GARANTIES

En tant qu'organisateur de séjours linguistiques, Calvin-Thomas a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Professionnelle », enregistrée sous le n° 37503515373287 auprès de AXA, 26 rue Louis-le-Grand, 75119 Paris.



Je soussigné(e) _____ ,
NOM PRÉNOM

reconnais avoir pris connaissance des informations concernant le programme GO CAMPUS, et approuve lesdites conditions ; j'atteste, par ailleurs, que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont véridiques et que l'information est complète.

À _____ , le _____



Signature du représentant Calvin-Thomas

Signature du(de la) participant(e) — précédée de la mention « lu et approuvé »

Signatures des parents ou représentants légaux (dans le cas où le participant est mineur) — précédées de la mention « lu et approuvé »

CALVIN THOMAS

CONTRAT DE VENTE / CONDITIONS GÉNÉRALES

GO CAMPUS — COMMUNITY COLLEGE

1. DÉFINITION / ORGANISATION

■ La société CALVIN-THOMAS est spécialiste des séjours culturels, éducatifs et professionnels aux Etats-Unis, et plus particulièrement des séjours dits « de longue durée » ;

■ CALVIN-THOMAS est créateur et seul représentant en France du programme GO CAMPUS ;

■ Le programme GO CAMPUS a été mis en place par CALVIN-THOMAS pour permettre à de jeunes étudiants français d'intégrer un établissement universitaire américain pour y suivre tout ou partie de leurs études supérieures ; cette expérience de longue durée contribue à leur formation et au développement de leur carrière ;

■ Cette formation correspond dans sa définition administrative légale américaine à la catégorie de visa F ;

■ CALVIN-THOMAS correspond avec un organisme américain ; ce dernier prend en charge la recherche d'un établissement d'études supérieures pour le candidat GO CAMPUS — COMMUNITY COLLEGE ;

■ Grâce aux agréments signés entre le correspondant de CALVIN-THOMAS aux Etats-Unis et les établissements universitaires américains, CALVIN-THOMAS permet aux participants GO CAMPUS de s'inscrire dans un COMMUNITY COLLEGE ;

2. UN ACTE DE FORMATION

● La participation au programme GO CAMPUS constitue en elle-même un acte de formation ; le participant, parce qu'il est immergé sur la longue durée dans un pays étranger et parce qu'il est amené à s'adapter à de nouvelles règles, us et coutumes, est amené de facto à développer sa personnalité et à tirer profit de son expérience ; ● Il est, par ailleurs, amené à suivre un enseignement universitaire à l'étranger ; il est entendu que seul l'établissement universitaire d'accueil est habilité à déterminer le contenu de cet enseignement ;

3. LA FORMULE COMMUNITY COLLEGE

(cf. brochure de présentation)

4. CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME CONDITIONS DE PARTICIPATION

■ Pour être admis au programme, le candidat « GO CAMPUS — COMMUNITY COLLEGE » :

● doit avoir étudié l'anglais ;

● doit être en bonne santé au moment du départ ;

● doit faire preuve de capacité d'adaptation et d'ouverture ;

● devra avoir entre 17 ans et 28 ans durant sa 1^{ère} année d'études ;

● et ne doit pas être de nationalité américaine, s'il veut bénéficier de tous les avantages et garanties présentés dans ce contrat ;

■ La participation au programme universitaire nord-américain sera conditionnée à l'obtention du baccalauréat ;

■ Pour qu'une candidature se mue en participation la candidature doit être retenue (cf. § 11) et le candidat doit s'être acquitté des frais de placement (cf. : § 13, 14) ;

4.1 — Le niveau d'anglais du participant / la question du T.O.E.F.L. (cf. : 8.1)

■ Le niveau d'anglais du candidat n'est pas déterminant pour participer au programme GO CAMPUS ; mais le niveau d'anglais va influencer sur les propositions de « Community Colleges », ainsi que sur la nécessité ou non d'entamer ses études nord-américaines par une formation spécifique en langue ;

■ LE T.O.E.F.L. est un test d'évaluation du niveau d'anglais ; le score obtenu à cet examen n'est pas déterminant quant à l'acceptation au programme, mais il peut être utile : → pour estimer précisément le niveau d'anglais du candidat ; → pour orienter au mieux le candidat (quel « Community College », quel cursus, quels cours...) ; ● Les établissements peuvent demander le T.O.E.F.L. à un participant qui ne veut pas suivre le semestre en E.S.L. (voir ci-dessous) ;

■ Certains établissements universitaires américains proposent aux étrangers qui n'auraient pas un niveau de langue suffisant pour suivre tout ou partie des cours dispensés, une formation spécifique en anglais ; ces cours d'E.S.L. (« English as a Second Language ») ou E.F.L. (« English as a Foreign Language ») sont dispensés afin de permettre à chaque étudiant d'acquérir le niveau de langue suffisant pour être autonome au niveau de ses études et de poursuivre ainsi le cursus classique (comme n'importe quel étudiant nord-américain) ;

■ Les participants au programme GO CAMPUS peuvent profiter de cette formation spécifique (E.S.L. ou E.F.L.) qui s'étend généralement sur un semestre universitaire ou une année universitaire ;

■ Si un candidat a choisi d'emblée de suivre une formation E.S.L. (voir ci-dessous), il pourra, sauf demande expresse de l'établissement, participer au programme sans passer le T.O.E.F.L. ; il passera généralement le test, sur le territoire américain, au terme de sa formation (par ses propres moyens et à ses frais) ;

■ Si un candidat/participant veut éviter la formation E.S.L. il est par contre indispensable qu'il passe le T.O.E.F.L. avant de faire sa demande ;

■ L'établissement qui accueille l'étudiant se réserve le droit, à tout moment, de lui faire passer un test d'anglais (que l'étudiant ait déjà passé le T.O.E.F.L. ou non, et quel que soit le score obtenu par l'étudiant à ce test) ; en fonction du résultat à ce test, il se réserve le droit, s'il l'estime nécessaire, d'imposer à l'étudiant une formation de type E.S.L. ;

5. COÛT DE LA SCOLARITÉ

■ En règle générale (« Réserves » — cf. : § 8), les frais « universitaires » annoncés par GO CAMPUS comprennent :

A — LES FRAIS D'ÉTUDES (enseignement, infrastructures, matériel mis à la disposition de l'étudiant, aide...) ; ➤ Les coûts indiqués au moment de la communication de la liste des établissements sont basés sur les informations fournies par les écoles ; un léger décalage à la hausse ou à la baisse (plus ou moins 5%) peut être envisagé entre le coût annoncé des frais d'études et le coût réel ; *attention* : sur certains « Community Colleges » il se peut que des coûts additionnels soient à prévoir pour les frais d'orienta-

tion, pour les « lab » fees, ou pour certaines activités ; B — LES FRAIS DE PENSION (sur la base du coût réel — si l'école intègre ces frais à ses frais d'études — ou, dans le cas contraire, sur la base d'une estimation) : calcul établi pour 14 repas minimum par semaine ; *Important* : ➤ si le calcul est fait sur la base d'une estimation, celle-ci est fiable ; ➤ les repas ne sont pas compris pendant les périodes de vacances (les dates de vacances sont fixées par l'établissement) ;

C — LES FRAIS D'HÉBERGEMENT (coût réel ou estimé) — voir paragraphe hébergement — cf. : & 23) ➤ l'estimation des frais d'hébergement est fiable ; ➤ l'hébergement n'est pas compris pendant les périodes de vacances — à savoir : les dates de vacances sont fixées par l'établissement : en général coupure en été et à Noël) ;

■ Les « frais universitaires » annoncés lors de la communication de la liste (cf. : & 8) sont valables pour un semestre d'études ;

■ Le règlement et les modalités de paiement (garanties de paiement, conditions, calendrier, etc.) font l'objet d'un accord entre le participant et l'établissement nord-américain ; CALVIN-THOMAS peut jouer un rôle d'aide et de guide avant la signature de cet accord, mais son rôle ne pourrait et ne saurait en aucun cas s'étendre au-delà ;

■ Un étudiant qui envisagerait de rester étudier plus de deux semestres doit savoir que les « frais d'études » sont susceptibles d'être réévalués d'une année à l'autre (en fonction notamment de l'inflation ou de l'évolution du standing de l'école) ; cette augmentation ne dépasse généralement pas 5% ; de la même façon, les « frais universitaires » sont susceptibles d'être réévalués d'un semestre à l'autre ;

6. DURÉE DU PROGRAMME / CALENDRIER

■ Durée : un semestre (minimum) à 4 semestres (compter un semestre supplémentaire si le premier semestre est consacré à l'E.S.L. (cf. : § 8.1) ; à savoir : un semestre universitaire dure en général 4 mois ;

■ Un participant GO CAMPUS | COMMUNITY COLLEGE peut envisager de ne suivre qu'un semestre d'études aux USA (que ce soit en E.S.L. ou en cursus classique — cf. : § 8.1) ;

● Une attitude négative ou des résultats scolaires insuffisants peuvent amener l'établissement à exclure temporairement ou définitivement un étudiant ; CALVIN-THOMAS n'a aucun moyen d'influer sur les décisions des établissements américains en la matière ;

● Dans le cas où un étudiant se verrait exclu de l'université, il serait, de fait, exclu du programme GO CAMPUS ; l'expulsion du système universitaire entraînerait également la caducité de son visa ;

■ À savoir : ➤ le participant GO CAMPUS devra, quelle que soit la durée de ses études sur place, s'acquitter auprès de CALVIN-THOMAS de la totalité des frais d'inscription et de recherches aux États-Unis (cf. : § 14) ; ➤ mais, si l'étudiant choisit de poursuivre ses études au-delà de la première année, il n'aura pas à s'acquitter de frais supplémentaires auprès de CALVIN-THOMAS ;

■ Calendrier de mise en place du séjour (cf. : brochure de présentation du programme : "MARCHE À SUIVRE") ;

6.1 — Périodes d'études / Dates de départ

■ Deux départs possibles :

> « Spring » : janvier ;

> « Fall » : août

■ Report de la date de départ (cf. : § 16) ;

7. DOSSIER D'INSCRIPTION / PRÉFÉRENCES / DOMAINES D'ÉTUDES

● **Important** : les séjours étant essentiellement des séjours d'un semestre — voire de deux semestres — et les deux premiers semestres étant essentiellement généralistes, la détermination du domaine d'études reste secondaire ; le candidat « Community College » a conscience qu'il part essentiellement pour suivre un parcours d'études et de formation généraliste ; le but de son séjour est de progresser en anglais, de connaître la société américaine, la pédagogie américaine, et donc de suivre, tout ou partie, d'un cursus essentiellement généraliste ;

■ Au moment de remplir son dossier d'inscription, le candidat définit, avec l'aide et à partir des conseils de CALVIN-THOMAS, certains critères essentiels (E.S.L. ou non (cf. : § 4.1 et 8.1), critère financier, critère de localisation...), qui permettront aux organismes d'affiner la recherche d'établissements ;

■ Au moment de remplir son dossier d'inscription à GO CAMPUS (et donc de candidature au programme), le participant définit des préférences quant à son(s) domaine(s) d'études ;

● Le participant définit ses préférences de domaines d'études en fonction des propositions faites par GO CAMPUS ; les propositions sont faites sous la forme d'une liste indicative (sur le site internet de CALVIN-THOMAS) ;

● Le participant choisit sur cette liste indicative trois domaines d'études, qu'il classe par ordre de préférence ;

8 — LA LISTE DES COMMUNITY COLLEGES / LE COÛT DES ÉTUDES / RÉSERVES

(cf. : brochure de présentation)

■ Après avoir étudié le dossier du participant et après avoir effectué sur place le travail de recherche d'établissements, GO CAMPUS communique au participant une liste qui comporte entre 5 et 10 « Community Colleges » susceptibles de le recevoir ;

■ Cette liste contient pour chacun des « Community Colleges » proposés : le nom et la localisation de l'établissement ;

> l'adresse du site internet de l'établissement ;

> le coût des « frais universitaires » pour un semestre (cf. : § 5) ;

> la liste des domaines d'études proposés au participant ;

> les demandes ou exigences propres à l'établissement universitaire (tests éventuels, conditions particulières...);

■ CALVIN-THOMAS en France et GO CAMPUS aux États-Unis s'efforcent de faire correspondre au mieux les critères préférentiels du participant avec l'offre des « Community Colleges »

● Mais le participant doit avoir conscience que les propositions ne dépendront pas seulement de ses préférences ; elles dépendront en effet et avant tout : → des caractéristiques de sa candidature (niveau d'études, aptitudes, références, niveau d'anglais, motivation...) → de l'offre et de l'exigence des établissements ;

■ Frais universitaires

GO CAMPUS et CALVIN-THOMAS vont s'efforcer de proposer les « Community Colleges » dont les frais universitaires sont les plus intéressants (en tenant compte des disponibilités sur place, de la qualité des établissements — éducation, accueil, structures — et des critères préférentiels du participant (cf. : 7) ;

● On notera que l'étude de chaque dossier est personnalisée, et qu'au final la liste des propositions est adaptée au participant ;

● On notera, à titre indicatif, que le montant des « frais de scolarité (« frais d'études » + « frais de pension » + « frais d'hébergement ») sur les « Community Colleges » proposés par CALVIN-THOMAS, s'inscrit dans une fourchette allant de 5 900 à 12 950 euros environ par semestre (au cours du dollar au 01.11.2014) ;

■ **À savoir** : dans le cadre de la formule « Community College », CALVIN-THOMAS ne gère aucune demande de transfert d'un « Community College » à un autre en cours de cursus — cf. : § 22 ; par contre un transfert vers une autre formule GO CAMPUS est envisageable — cf. : § 22 ;

8.1 — Cas d'un participant E.S.L. ou E.F.L.

■ Un candidat qui n'aurait pas un niveau de langue suffisant pour suivre tout ou partie des cours dispensés aux USA, pourrait choisir — dès sa demande d'inscription, — ou se voir imposer par l'établissement américain, une formation spécifique en anglais — formation E.S.L. (« English as a Second Language ») — cf. : § 4.1 ;

■ **Important** : dans la mesure où il n'y a pas de transfert possible d'un « Community College » à un autre, si un étudiant choisit (ou se voit imposer au terme de l'étude de son dossier par CALVIN-THOMAS ou par l'établissement) une formation E.S.L., il devra donc intégrer obligatoirement un établissement qui propose une formation E.S.L. ;

■ **Liste des « Community Colleges » :**

● Si un étudiant choisit (ou se voit imposer au terme de l'étude de son dossier, par GO CAMPUS ou par l'établissement universitaire) une formation E.S.L., CALVIN-THOMAS lui présentera une liste d'établissements qui proposent ce type de formation ;

● Si le participant suit un semestre (ou une année) de formation E.S.L., il ne versera pas, en sus, pour ledit semestre (ou l'année) d'autres frais universitaires que ceux liés à la formation E.S.L. ;

● Il se peut que, pour des questions de niveau d'anglais, la durée de la formation E.S.L. déterminée au départ, doive, au terme du premier semestre, être réétudiée (dans le cas bien entendu où l'étudiant désirerait y rester étudier plus d'un semestre) ;

■ **À savoir** : Si un participant choisit ou se voit imposer une formation E.S.L., et qu'il désire par ailleurs ne pas suivre plus d'un semestre d'études aux États-Unis, il ne sera pas contraint d'intégrer le cursus classique ; il ne règlera donc à l'établissement qu'un seul semestre (celui de sa formation E.S.L.) ; la formule « GO CAMPUS — COMMUNITY COLLEGE » est donc parfaitement adaptée au candidat qui ne souhaiterait suivre qu'un semestre d'études aux États-Unis ;

9. RÔLES RESPECTIFS DE CALVIN-THOMAS, DU CORRESPONDANT AMÉRICAIN DE CALVIN-THOMAS ET DU PARTICIPANT

9.1 Rôle de CALVIN-THOMAS

■ Le rôle de CALVIN-THOMAS est : → d'informer le candidat GO CAMPUS → d'évaluer ses capacités à

intégrer le programme et à devenir participant → de l'inscrire au programme → de l'aider à préparer son dossier d'inscription (dossier de mise en place de la recherche d'un établissement) ;

■ En conséquence, CALVIN-THOMAS : → assurera la mise en relation avec le correspondant en Amérique du Nord — correspondant chargé plus particulièrement de la sélection des établissements → conseillera dans la mesure du possible le participant sur le choix d'un établissement paraissant le mieux adapté à sa situation personnelle → mettra en relation le participant avec son futur établissement universitaire → aidera le participant à se procurer les documents nécessaires à l'obtention de son visa F → d'une manière générale et dans la mesure du possible, s'efforcera de préparer le participant dans la mise en place de son séjour (documentation, information) ;

9.2 — Rôle essentiel du correspondant de CALVIN-THOMAS sur le continent nord-américain.

■ Doit être noté le rôle essentiel du correspondant américain de CALVIN-THOMAS qui, du fait de son implantation sur le sol nord-américain (et, par voie de conséquence, de sa connaissance du milieu universitaire), a la compétence pour accomplir sa mission ;

■ Son rôle consiste à : → assurer les relations avec les établissements universitaires américains → établir les meilleurs rapprochements et relations entre un dossier de participant GO CAMPUS et les établissements, en tenant compte, d'un côté, des vœux et critères du participant, et, de l'autre, des possibilités et des critères des établissements → faire valider le choix du participant auprès de l'établissement concerné ;

9.3 — Rôle du participant

■ Le candidat est tenu contractuellement de participer activement à la constitution de son dossier ; il s'engage, entre autres, à fournir tout élément nécessaire (relatif à son état, sa situation personnelle...) en vue de son inscription au programme GO CAMPUS de CALVIN-THOMAS ; il est acteur de son inscription ;

● Cela est d'autant plus important que son dossier constituera la pièce maîtresse de présentation à des établissements d'études supérieures nord-américains en vue de son inscription dans l'un de ces établissements ;

● Une fois le dossier accepté, le candidat est considéré comme participant au programme.

● Ni CALVIN-THOMAS ni son partenaire américain ne peuvent être tenus pour responsables des conséquences (délais, report, annulation) de toute négligence ou retard imputable au candidat/participant (constitution du dossier, transmission d'informations, prise de décision, choix, etc.) ;

■ Pendant son séjour universitaire, le participant se doit, conformément aux engagements inhérents à son inscription dans un établissement, d'apporter sa contribution à la vie scolaire en s'impliquant activement sur le campus (travail scolaire, échange...);

● L'étudiant GO CAMPUS s'engage à respecter les règles et les devoirs dudit établissement ;

● Sur place — et pendant toute la durée de son séjour d'études — le candidat est seul responsable de son travail, de ses résultats et des conséquences qui en découlent, et, au-delà, seul responsable de son comportement, de son adaptation et de ses relations avec le monde qui l'entoure ; en cas, par exemple, de renvoi par l'établissement universitaire pour mauvaise conduite ou travail insuffisant, CALVIN-THOMAS ou GO CAMPUS n'aurait aucun pou-

voir et donc aucun moyen d'action auprès des autorités scolaires ; tout renvoi de l'établissement impliquerait de facto une mise hors programme GO CAMPUS et une impossibilité de transfert vers un autre établissement d'études supérieures ;

■ Le participant convient de dégager CALVIN-THOMAS et l'organisme du pays d'accueil de toute responsabilité pour : → toute blessure, perte, retard ou autre dommage et dépense encourus par le participant pendant la durée de son séjour universitaire, y compris et sans s'y limiter, des cas de force majeure, guerres ou actions et restrictions par des gouvernements → toute blessure et/ou dommage survenant au cours de la participation à un séjour et résultant de tout risque associé aux voyages internationaux et aux séjours à l'étranger → toute négligence et/ou acte intentionnel commis par tout tiers, y compris sans s'y limiter, tout membre, invité, employé ou représentant de l'établissement d'accueil, ou plus généralement de toute autre personne dans le pays hôte ;

10. LIMITES DE L'ACTION DE CALVIN-THOMAS ET DE SON CORRESPONDANT AMÉRICAIN / AUTONOMIE DU COMMUNITY COLLEGE RÉSERVES

■ Les relations entre le « Community College » et l'étudiant GO CAMPUS (cursus, conditions d'accueil, logement, nourriture, engagement financier, garantie financière...) font l'objet d'une convention entre les deux parties ; ces conditions, qui respectent le cadre général de la vie et des conditions d'accueil d'un étudiant aux USA, peuvent varier d'un établissement à l'autre, en vertu du principe d'autonomie de chaque établissement et en fonction des études et du cursus suivis par l'étudiant ;

■ En vertu du principe d'autonomie des établissements, tant au niveau du cursus des étudiants, de l'enseignement dispensé, que de la vie à l'intérieur desdits établissements, CALVIN-THOMAS et son correspondant ne sauraient intervenir dans les relations entre le « Community College » et l'étudiant à compter de la conclusion de la convention entre l'établissement et le participant au programme ;

■ Le rôle et l'action de CALVIN-THOMAS et de son correspondant nord-américain se limitent clairement aux actions définies ci-dessus et prennent fin, de fait, à l'arrivée du participant GO CAMPUS dans son « Community College » ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait répondre du comportement et des agissements du participant à l'égard de quiconque, à plus forte raison dès l'instant où il quitte le sol français ;

■ CALVIN-THOMAS ne saurait être tenu pour responsable des manquements et défaillances de l'administration et des autorités compétentes (notamment système universitaire, système des communications, système juridique) qui relèvent du droit interne des états souverains ; CALVIN-THOMAS n'a au surplus aucun pouvoir de s'opposer aux décisions de l'administration et des autres autorités compétentes, ni, à plus forte raison, de les modifier ;

11. ÉVALUATION DU PARTICIPANT / ACCEPTATION

■ Toute candidature au programme GO CAMPUS est évaluée par CALVIN-THOMAS, à la lumière des critères définis dans la brochure de présentation du programme, et ce après étude du dossier et entretien particulier du candidat ;

■ CALVIN-THOMAS est libre d'accepter ou de refuser une candidature dès la remise du dossier (le seul fait de faire parvenir un dossier d'inscription à un candidat ne l'engage pas) ; dès la remise du dossier, le

candidat — et ses parents si le candidat est mineur — reconnaît la souveraineté de CALVIN-THOMAS dans ce domaine ; la décision d'acceptation est notifiée au participant par courrier dans les 2 semaines qui suivent l'entretien d'évaluation et/ou la réception du dossier complet ;

■ La candidature se mue en participation après l'acceptation par CALVIN-THOMAS et après que le candidat a versé à l'organisme les frais de placement (cf. : § 14) ;

■ Le participant se voit proposer les « Community Colleges » dans les meilleurs délais (en général dans les 30 jours maximum qui suivent la validation de sa participation) ;

12. LE CHOIX DU « COMMUNITY COLLEGE »

■ Le participant au programme choisit, parmi les propositions qui lui sont faites (cf. : § 8), celle qui lui convient le mieux ; il est dans l'intérêt du participant de faire son choix le plus rapidement possible, en sachant que le délai maximum s'élève à 10 jours ;

■ Le candidat se doit d'accepter deux des propositions (en établissant un ordre de préférence : n°1 et n°2), sauf à démontrer que l'ensemble des propositions ne correspond pas aux engagements pris par CALVIN-THOMAS ; *pour information* : GO CAMPUS & CALVIN-THOMAS demandent au candidat d'exprimer un second choix, et ce afin de parer à un éventuel refus du « Community College » choisi en priorité par le candidat (refus consécutif par exemple à un décalage entre la présentation du candidat et la réalité de son dossier, date limite d'inscription dépassée...) ; CALVIN-THOMAS et le participant dépendent dans ce domaine de l'établissement qui — en vertu du principe d'autonomie — émet toujours la décision finale ; le candidat doit savoir que ce second choix n'est donc utilisé qu'en recours par CALVIN-THOMAS ;

■ Une fois que le participant a fait connaître ses deux choix, CALVIN-THOMAS et son partenaire mettent en relation l'établissement (n°1, ou éventuellement n°2) et le participant, afin que les deux parties concrétisent la mise en place des études ;

■ En cas d'annulation de la validation d'une inscription par un établissement universitaire (ou même de la possibilité de s'inscrire) — entre la réception de la liste et le début du séjour universitaire — et ce, du fait de l'établissement universitaire ou de CALVIN-THOMAS (cas de force majeure, changement de politique éducative de l'établissement...), le participant aurait le droit :

> soit de choisir un autre établissement de sa « Liste » ; > soit de se désister (auquel cas il se verrait rembourser l'intégralité des sommes versées, à l'exception des 80 euros de frais d'inscription) ;

13. COÛT DU PROGRAMME

● Frais de sélection : 80 euros

● > Ouverture de dossier > Prise en compte de la candidature > Frais de sélection en France (entretien, préparation, dossier) ;

● Frais de recherche (aux États-Unis) du « Community College » : 200 euros ;

● Frais de placement (aux États-Unis) : 1 790 euros ;

● Ces coûts comprennent : > Frais de sélection aux USA > Frais de recherche des établissements > > Assistance au cours du processus d'inscription (auprès de l'université) > Assistance pour la délivrance du visa (documents nécessaires à l'obtention du visa F [I-20] ou autre) > Informations relatives à la mise en place du séjour > Livret international de l'étudiant ;

● Ces coûts ne comprennent pas : > Les frais de

transport (pour se rendre dans l'établissement universitaire) > Les frais d'assurance > Les frais de visa (chancellerie et SEVIS) > Les livres scolaires > Les frais éventuels d'ouverture de dossier d'admission universitaire (50 à 100 euros en général, s'il y en a), et les éventuels autres frais universitaires annexes ; > La caution éventuelle pour la chambre universitaire ; > Les dépenses personnelles ;

14. CONDITIONS DE PAIEMENT DU PROGRAMME

■ Frais de sélection : à régler par le candidat à CALVIN-THOMAS au moment du dépôt de son dossier ;

■ Frais de recherche : à régler par le candidat à CALVIN-THOMAS après son acceptation au programme ; après règlement des frais de sélection et de recherche, la candidature se mue en participation ; la recherche de l'établissement universitaire et de la bourse d'études est alors engagée ;

■ Frais de placement : à régler par le candidat à réception de la liste d'universités et de bourses associées ; le choix de l'université et le versement des frais de placement à CALVIN-THOMAS doivent être effectués sous les 8 jours qui suivent la réception de la liste des universités ; le dossier d'inscription définitif à l'université n'est transmis au participant qu'après que ce dernier a réglé les frais de placement et choisi son établissement d'études ;

15. CLAUSES ET CONDITIONS DE DÉSISTEMENT

■ Frais de sélection :

● La somme est remboursée en cas de non sélection par CALVIN-THOMAS ;

● Après l'acceptation de la candidature, la somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS, et ce quelles que soient les causes d'annulation ou de désistement ;

■ Frais de recherche :

● La somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS, quelles que soient les causes d'annulation ou de désistement par le participant ; elle n'est susceptible d'être remboursée que dans le cas où CALVIN-THOMAS n'est pas en mesure de fournir les propositions d'établissements et de bourses d'études conformes à ses engagements ;

■ Frais de placement aux États-Unis ou au Canada :

● La somme est intégralement remboursée par CALVIN-THOMAS si, après que le dossier a été complété, les deux établissements choisis par le participant refusaient d'inscrire le candidat ;

● En cas de désistement suite à deux refus de délivrance de visa par les autorités compétentes, une retenue forfaitaire de 550 euros est effectuée par CALVIN-THOMAS ;

● Dans tous les autres cas, la somme reste définitivement acquise à CALVIN-THOMAS ;

● Tout désistement devra être notifié à CALVIN-THOMAS par lettre recommandée ;

16. VALIDITÉ DE LA LISTE / RETARD / REPORT

■ Pour les raisons évoquées aux chapitres 7 et 9, et pour toute autre raison (qu'elles soient imputables au candidat/participant, ou aux lenteurs des procédures administratives), la date d'intégration du participant au cursus universitaire (et donc la date de début de sa formation et de ses cours en « Community College ») pourrait ne pas correspondre à la date initialement prévue (au moment de l'inscription au programme, voire même au moment de la signature du contrat avec le « Community College ») ;

■ Quoi qu'il arrive, une fois que la liste de « Community Colleges » (cf. : 8) a été obtenue, l'inscription au programme reste valable pour un départ dans les 12 mois qui suivent la date de début des

cours initialement prévue, et ce avec les mêmes réserves (cf. § 5, 6) et après une éventuelle remise à jour de la liste (les frais universitaires seront susceptibles d'être réajustés en fonction de l'augmentation annuelle des coûts de scolarité) ;

À savoir :

- les conditions de report sont mises en place en accord avec le « Community College » ;

- d'une façon générale, l'étudiant ne peut intégrer les cours qu'en début de semestre (août ou janvier) ;

■ En cas de report, les frais de sélection et les frais de placement restent acquis à CALVIN-THOMAS ;

■ Si, fait exceptionnel, un report du début de la scolarité était programmé après l'arrivée de l'étudiant sur le sol américain, et que ce report entraîne un retour provisoire en France, le candidat devrait prendre en charge la totalité des frais — sauf à prouver que CALVIN-THOMAS est responsable du report et donc du retour provisoire en France, et à la condition que les modalités de retour aient été fixées avec l'accord de CALVIN-THOMAS et en coordination avec l'organisme ;

17. CONDITIONS DE VERSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

■ Le participant règle ses frais universitaires directement à l'établissement universitaire ; ni CALVIN-THOMAS ni son correspondant aux États-Unis ne sont en droit ou en mesure d'intervenir comme intermédiaires pour le versement de ces frais ;

■ À savoir : ✎ les modalités de règlement varient d'un établissement à l'autre ; ✎ un semestre d'études engagé est dû dans son intégralité à l'établissement universitaire ;

18. ASSURANCE MÉDICALE

■ Tout participant à un programme d'études est tenu de souscrire une assurance médicale qui le couvre sur toute la durée de son séjour ; sans cette assurance, le participant ne serait pas en situation légale aux USA ;

■ Important : il se peut que l'établissement impose à l'étudiant/participant de souscrire un contrat d'assurance précis (en général celui de l'établissement) ;

■ Si l'assurance n'est pas imposée par l'établissement, CALVIN-THOMAS, spécialiste du séjour de longue durée aux USA, est à même de proposer au candidat qui lui en fait la demande, de souscrire, pour lui, une assurance médicale complète auprès d'un courtier spécialisé ; le montant de cette assurance s'élève à 58 euros par mois ;

■ Le participant doit savoir qu'il lui appartient de veiller à être toujours assuré en France (en cas de retour en cours d'année universitaire ou en fin de séjour sur le continent nord-américain) — couverture Sécurité Sociale ou autre couverture ;

19. VISA

■ Tout participant au programme GO CAMPUS devra, pour se rendre aux USA dans le cadre de ses études, être en possession d'un visa F ;

■ Les frais de visa sont à la charge du participant (à titre informatif : 120 euros au 14/10/2014) ; CALVIN-THOMAS fournit au participant l'aide et le soutien nécessaires pour l'obtention du visa d'études à l'étranger (formulaire I-20), mais ne peut être tenu pour responsable des difficultés, du retard ou du refus des autorités consulaires (cf. : § 15) ; pour obtenir son visa le participant doit impérativement se rendre au consulat des États-Unis à Paris ;

■ Le refus du visa par les autorités compétentes, suite à deux demandes consécutives, entraînerait ipso facto l'annulation de la candidature ; CALVIN-THOMAS rembourserait alors au participant les sommes versées après déduction d'une retenue financière de 550 euros (cf. : § 15) ;

20. VOYAGE

■ Quelle que soit la formule, le participant au programme prend en charge le coût de son voyage aller/retour, de son lieu de résidence en France jusqu'à son lieu de résidence universitaire aux États-Unis ;

■ Dans tous les cas, le participant se charge d'organiser et de planifier ses voyages ; mais sur la demande expresse du participant, CALVIN-THOMAS peut lui offrir une aide ou l'orienter vers une agence de voyages spécialisée ;

21. COMPÉTENCES ET ADAPTATION

Bien que sa candidature ait été évaluée, un participant est laissé seul juge de ses capacités et de ses aptitudes à s'adapter au programme ; il en assume l'entière responsabilité ; à défaut de se sentir prêt, il lui est absolument déconseillé de participer au programme, pour éviter un échec potentiel (échec scolaire ou échec au niveau de l'adaptation et retour anticipé en France) ; ● Sur place l'étudiant est amené à : → apprendre à régler ses problèmes d'adaptation à un milieu inconnu, et à fonder des relations d'un type nouveau, sans pouvoir recourir à une aide personnalisée ; → apprendre à s'intégrer dans un nouvel environnement le temps de son séjour, et à s'organiser d'une manière autonome ; → découvrir la vie sur un « Community College » aux États-Unis, exercice d'autant plus délicat — mais néanmoins gratifiant — du fait de l'absence de préparation spécifique préalable ; → user d'une autre langue que la sienne dans le quotidien de la vie étudiante (pendant et en dehors des cours), ce qui augmente le profit de l'exercice ; ● Un étudiant CALVIN-THOMAS est de fait un « ambassadeur » du programme GO CAMPUS et de son pays d'origine ; à ce titre, il se doit, durant son séjour universitaire, d'avoir un comportement exemplaire ; tout écart aurait des conséquences néfastes non seulement sur son séjour mais également sur la réputation des organismes ;

22. TRANSFERT D'ÉTABLISSEMENT TRANSFERT VERS UNE AUTRE FORMULE

■ Le passage d'un « Community College » à une « University » — autrement appelé transfert — peut être organisé et supervisé par CALVIN-THOMAS & GO CAMPUS USA., mais uniquement quand le participant GO CAMPUS a obtenu son « Associate's Degree » (qui correspond en général à deux années d'études en cursus classique) ;

■ Si au terme ou au cours de son cursus en « Community College », un participant envisageait de basculer sur une autre formule GO CAMPUS, Calvin-Thomas pourrait étudier sa candidature ; si cette dernière était acceptée, un transfert serait possible ; le coût du transfert s'élèverait à 700 US \$;

23. LA QUESTION DU LOGEMENT

■ Si un hébergement est possible sur le campus et qu'il est proposé au participant GO CAMPUS, ce dernier se doit de l'accepter ; ● dans ce cas, la part du coût du logement (annoncée lors de la communication de la liste de « Community Colleges »), devra être réglée directement à l'établissement au moment du règlement des « frais d'études » semestriels ;

■ Si l'hébergement sur le campus n'est pas possible, CALVIN-THOMAS propose des alternatives (logement en famille, location) ; ● dans ce cas, la part du coût du logement (coût estimé) devra être réglée à qui de droit (bailleur) ; ● dans la mesure où ni GO CAMPUS aux USA ni CALVIN-THOMAS en France n'ont de droit de regard sur ce type de logement, ni GO CAMPUS ni CALVIN-THOMAS ne peuvent être tenus pour responsables des questions de réservation des logements, ni des relations entre les

propriétaires/bailleurs de ces logement et les locataires/ participants GO CAMPUS ;

■ Si le participant choisit de se loger par ses propres moyens (et donc de sa propre initiative et sans tenir compte des propositions qui lui sont faites par CALVIN-THOMAS), il lui appartient d'avertir CALVIN-THOMAS / GO CAMPUS de sa décision ; le participant est alors seul maître de ses choix et de ses décisions ; CALVIN-THOMAS / GO CAMPUS est alors déchargé de toute responsabilité par rapport à son logement ;

■ Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de s'informer en détail — et ce, auprès de son futur établissement universitaire — des conditions de logement prévues par celui-ci (et éventuellement du matériel à prévoir ou à emporter en vue de son séjour) ; GO CAMPUS peut aider l'étudiant dans sa relation à son établissement universitaire, mais, quoi qu'il en soit, l'établissement est souverain dans sa gestion des logements (répartition, conditions, hygiène, règlement de vie...) ;

■ En arrivant sur le campus, il se peut que le « Community College » loge, pendant quelques nuits, un étudiant/participant à l'hôtel (cas « d'overbooking », préparation retardée, etc...) ; les frais d'hôtel seraient alors à la charge de l'établissement universitaire ;

24. CAS D'UN PARTICIPANT MINEUR

Au cas où un candidat/participant est mineur au moment de son inscription, CALVIN-THOMAS entend se référer aux dispositions du Code Civil en ce qui concerne la titularité et l'exercice de l'autorité parentale ; la situation personnelle de chacun des mineurs dépendra des textes en vigueur et des déclarations de sa famille ; dans le cas de minorité, les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale devront lire, accepter et co-signer le présent contrat ;

25. RÉSERVES PORTANT SUR L'INFORMATION

Du fait de leur nature documentaire (témoignages, récits, photos), certains éléments de la brochure de présentation du programme GO CAMPUS et du site internet de CALVIN-THOMAS ne sont pas contractuels ;

26. RÉCLAMATION

À titre de contractant, le participant peut saisir CALVIN-THOMAS pour inexécution ou mauvaise exécution du présent contrat ; toute réclamation doit être adressée, dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, à : CALVIN-THOMAS, 39 rue Espariat, 13100 AIX EN PROVENCE ;

27. NOM & IMAGE

Sauf demande spécifique formulée par l'étudiant et/ou sa famille, le participant accepte que son nom, sa photo, des séquences filmées relatives à son expérience ainsi que toute déclaration ou commentaire émanant de sa part, soient utilisés dans des publications ou du matériel de promotion du programme et/ou de l'organisme ;

28. GARANT

HSBC — 103 avenue des Champs-Élysées, 75419 PARIS CEDEX 08 — FRANCE ;

29. MONTANT DES GARANTIES

En tant qu'organisateur de séjours linguistiques, Calvin-Thomas a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Professionnelle », enregistrée sous le n° 37503515373287 auprès de AXA, 26 rue Louis-le-Grand, 75119 Paris.



Je soussigné(e) _____ ,
NOM PRÉNOM

reconnais avoir pris connaissance des informations concernant le programme GO CAMPUS, et approuve lesdites conditions ; j'atteste, par ailleurs, que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont véridiques et que l'information est complète.

À _____ , le _____



Signature du représentant Calvin-Thomas

Signature du(de la) participant(e) — précédée de la mention « lu et approuvé »

Signatures des parents ou représentants légaux (dans le cas où le participant est mineur) — précédées de la mention « lu et approuvé »

CALVIN THOMAS